

FOR OPSEC 004 FORMATION PREVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES & LE HARCELEMENT SEXUEL

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les règles juridiques, la jurisprudence nécessaires pour mener à bien les diverses missions en qualité de représentant élu des salariés
- Mieux prendre en compte ses moyens d'action et les obligations en Droit Pénal du Travail face aux harcèlements et agissements sexistes
- Devenir acteur de la prévention pour sécuriser les salariés, son entreprise et son employeur

PUBLIC CONCERNE:

Membre élu du CSE ou toute personne amenée à intervenir sur cette thématique en prévention des risques professionnels.

PREREQUIS:

Aucun

METHODE PEDAGOGIQUE

Notre méthode pédagogique prend en compte les connaissances initiales des stagiaires ainsi que leur « vision » du thème abordé, à travers :

- Des échanges où les apports théoriques sont confrontés aux réalités du terrain et aux expériences vécues par les participants.
- Des études de cas en salle et sur le terrain au cours desquelles les participants peuvent s'entraîner à analyser des problèmes, appliquer des méthodes, utiliser des outils.

Elle vise l'acquisition:

De connaissances culturelles sur le phénomène accident, son déroulement dans le contexte général et celui de l'entreprise

De méthodes d'analyse à priori et à posteriori

De pratiques relationnelles cohérentes par une compréhension du rôle du CSE dans le management de la sécurité au sein de l'organisation de l'entreprise.

Un livret sera remis à chaque stagiaire en fin de formation.

MOYENS ET ANIMATION PEDAGOGIQUES

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporamas, documents papier et numériques

Co animation par un Juriste (avocat) et un préventeur pour mixer les apports juridiques et opérationnels.

MODALITE D'EVALUATION:

Evaluation continue par le biais d'exercices, de QCM, d'études de cas ou de mises en situation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU :

Feuille de présence signée par demi-journée, attestation de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage.

PROGRAMME

Programme détaillé page suivante

ORGANISATION

Encadrement	Formateur en prévention des risques professionnels Avocat
Effectif	4 à 10 stagiaires
Durée et lieu	1 journées (7 heures) – Dans nos locaux
Budget	295 € HT par stagiaire



PROGRAMME:

Mise	au point sur les dispositions juridiques liées au harcèlement sexuel : quelques rappels
fond	lamentaux
	Rappels concernant le Code du Travail et le Code Pénal conjugués et emmêlés (lois des 8 août 2012, 17
août	2015, 8 août 2016) et la loi Schiappa du 3 août 2018
	Assimiler les deux définitions du harcèlement sexuel
	Distinguer les agissements sexistes
	Savoir établir leurs liens avec le harcèlement moral et les discriminations interdites
	Se représenter les devoirs de l'employeur dans son obligation générale de sécurité
Défi	nir le Harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?
	Caractériser les agissements des harceleurs et des possibles victimes
	Appréhender les types de comportements de l'harceleur
	Prendre connaissance des défenses du présumé harceleur.
	Evaluer les conséquences du harcèlement/sexisme sur les victimes.
	Savoir garantir la protection des victimes et témoins.
	Faire le point sur les interdictions et, si violées, leurs sanctions.
Cons	séquences juridiques
	Connaitre, à travers l'étude de la jurisprudence, les conséquences juridiques pour les différents acteurs.
Que	lles démarches mettre en œuvre en interne pour prévenir et protéger l'ensembles des acteurs
d'ag	issements sexistes et d'harcèlement sexuel ?
	Définir une procédure pour la prévention des risques d'agissements sexistes et de harcèlement. Communication
	Rôle de chacun
	Prévoir comment agir en cas de suspicion ou déclaration de plainte.
	La mise en sécurité
	L'enquête et ses suites.
	La poursuite ou la reprise de l'activité